



15ème législature

Question N° : 16117	De Mme Caroline Fiat (La France insoumise - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Passerelles aide-soignant infirmier d'État	Analyse > Passerelles aide-soignant infirmier d'État.
Question publiée au JO le : 22/01/2019 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'accès au statut d'infirmier diplômé d'État (IDE) pour les aides-soignants (AS). L'ascenseur social permettant aux AS de devenir IDE est actuellement en panne. Au cours de l'année 2018, Mme la ministre a annoncé la généralisation d'un dispositif de mutualisation des infirmiers de nuit dans les EHPAD. À cette occasion, les aides-soignants de nuit devraient bénéficier prioritairement de la formation pour devenir IDE. Elle lui demande donc quelles seront les mesures d'accompagnement et les passerelles mises en place permettant aux AS de devenir IDE et si ces passerelles seront gratuites.